

Une population bretonne plus jeune et plus diplômée dans les métropoles, plus de familles avec enfants dans les communautés de communes

Insee Flash Bretagne • n° 91 • Janvier 2023

Au 1^{er} janvier 2021, presque toutes les communes bretonnes sont regroupées au sein de 59 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les métropoles sont essentiellement constituées de communes à forte densité de population. Les habitants y sont plus jeunes, plus diplômés et la part des cadres y est plus élevée. Inversement, dans les communautés de communes et communautés d'agglomération, les habitants vivent plus fréquemment au sein d'une famille, dans un logement plus ancien et plus spacieux.

59 EPCI en Bretagne, dont 2 métropoles et 15 communautés d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2021, les 59 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) bretons regroupent 1 202 des 1 208 communes bretonnes. Les îles de Bréhat, de Sein et d'Ouessant bénéficient de dérogations législatives particulières et les communes de Carnoël, Férel et Pénestin font partie de l'EPCI de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique), majoritairement situé dans les Pays de la Loire. Par ailleurs, 8 communes de Loire-Atlantique font partie de l'EPCI de Redon Agglomération.

La Bretagne regroupe ainsi près de 5 % des 1 249 EPCI français (hors Mayotte). Dans le détail, 2 des 22 métropoles françaises sont situées dans la région (Brest et Rennes). C'est également le cas de 15 des 221 communautés d'agglomération (CA) et de 42 des 992 communautés de communes (CC) ► figure 1. En revanche, la Bretagne ne compte aucune des 14 communautés urbaines (CU) françaises.

Chaque EPCI breton regroupe en moyenne 21 communes, un nombre inférieur à la moyenne française (28). Rennes Métropole compte 43 communes, contre 8 pour Brest Métropole. En moyenne, les CA de la région regroupent 33 communes et les CC moitié moins (16). La CA de Dinan Agglomération est l'EPCI breton comptant le plus grand nombre de communes (64). Inversement, la CC de Belle-Île-en-Mer, est la plus petite intercommunalité, avec 4 communes.

La région compte 11 EPCI à dominante urbaine ; ils regroupent

14 % des communes et 40 % de la population. Ainsi, 60 % de la population bretonne vit dans un EPCI à dominante rurale, une part bien plus élevée que dans l'ensemble des régions françaises hors Île-de-France (37 %).

Une forte augmentation de la population à Rennes Métropole et dans les CC à dominante urbaine

Entre 2013 et 2019, la population des EPCI bretons a augmenté en moyenne de 0,5 % par an, contre une progression de 0,4 % en France de province ► figure 2. Ce dynamisme est le plus élevé dans les métropoles et les CC à dominante urbaine (+ 0,9 % dans les deux cas). Concernant les métropoles, l'écart est toutefois important entre la forte croissance de celle de Rennes (+ 1,2 %) et l'augmentation de population nettement plus modérée de celle de Brest (+ 0,3 %). Un fort dynamisme démographique s'observe également dans les CC rurales périurbaines (+ 0,7 %). Les CC connaissant les gains de population les plus importants sont limitrophes à Rennes Métropole : CC du Pays de Châteaugiron Communauté (+ 2,0 %), du Val d'Ille-Aubigné (+ 1,7 %), de Liffré-Cormier Communauté (+ 1,5 %) et de Brocéliande (+ 1,4 %).

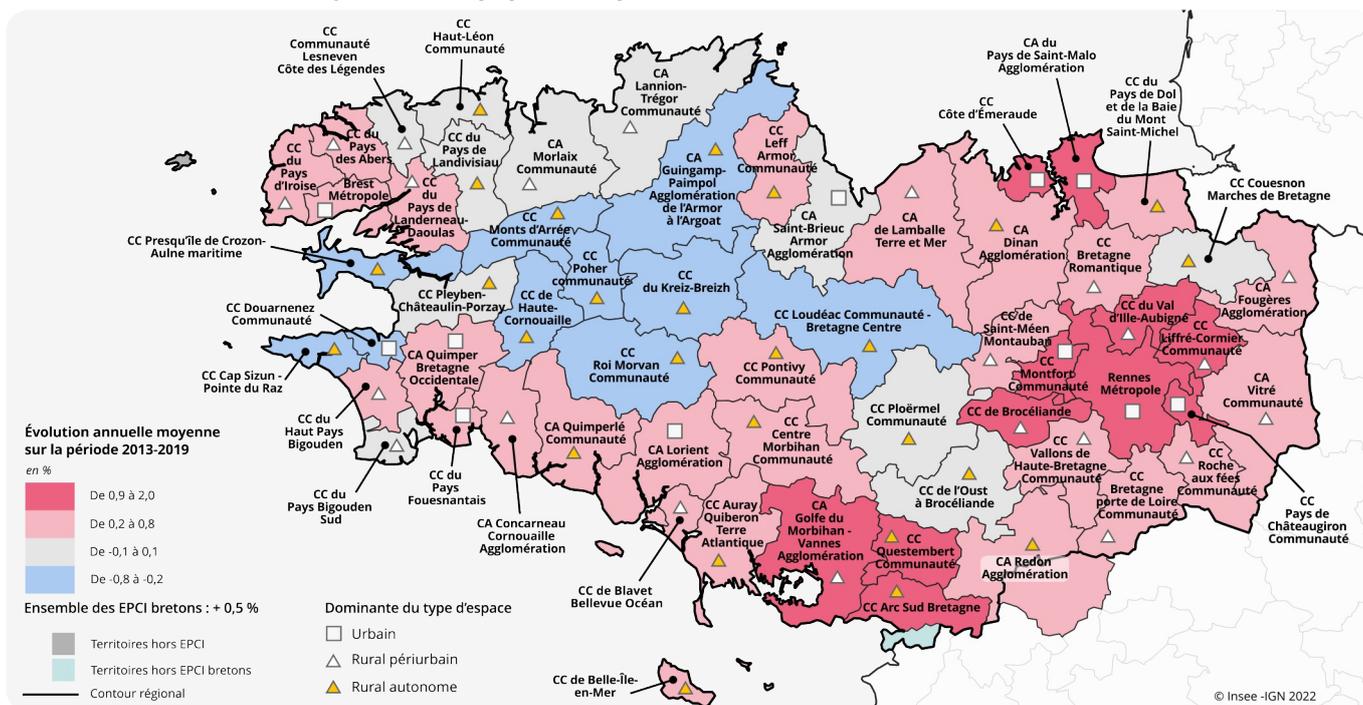
À l'opposé, 13 EPCI bretons perdent de la population sur la période 2013-2019. Les plus fortes diminutions annuelles moyennes s'observent pour la plupart dans des CC situées dans le Centre Bretagne : Roi Morvan Communauté (- 0,8 %), Douarnenez Communauté (- 0,8 %), Kreiz-Breizh (- 0,7 %) et Monts d'Arrée Communauté (- 0,7 %).

► 1. Caractéristiques des EPCI bretons

Nature de l'EPCI	Dominante du type d'espace de l'EPCI	Nombre d'EPCI	Nombre total de communes dans les EPCI	Population en 2019	Densité moyenne de population (en km ²)	Part des moins de 25 ans (en %)	Part des cadres (parmi les actifs en emploi) (en %)	Part des personnes de plus de 15 ans diplômées du supérieur (en %)	Part des personnes vivant dans une famille avec enfant(s) (en %)
Métropoles	Urbain	2	51	668 572	724	34,3	26,7	39,4	38,0
Communautés d'agglomération	Ensemble	15	496	1 429 207	133	26,8	13,5	26,4	40,5
	Urbain	4	89	542 395	263	27,1	14,9	27,7	38,6
	Rural périurbain	7	239	592 467	117	26,9	13,9	27,2	41,7
	Rural autonome	4	168	294 345	81	26,3	10,2	22,4	41,4
Communautés de communes	Ensemble	42	663	1 270 582	80	27,8	11,8	24,6	46,3
	Urbain	5	34	131 405	195	26,2	18,0	31,6	43,8
	Rural périurbain	15	227	488 733	105	30,1	13,6	27,1	51,4
	Rural autonome	22	402	650 444	62	26,3	9,1	21,3	43,0
Ensemble des EPCI		59	1 210	3 368 361	122	28,7	15,6	28,3	42,2

Source : Insee, recensement de la population 2019 ; géographie au 1^{er} janvier 2021.

► 2. Évolution annuelle moyenne de la population par EPCI breton entre 2013 et 2019



Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2019 ; géographie au 1^{er} janvier 2021.

La densité de population pour l'ensemble des EPCI bretons est supérieure à la moyenne nationale hors Île-de-France (122 habitants par km² contre 99). En particulier, la Bretagne est la 2^e région hors Île-de-France avec la plus forte densité de population dans les CC derrière les Hauts-de-France.

Une population plus jeune dans les métropoles, vivant dans des logements plus petits et plus récents

Avec 34 % des habitants âgés de moins de 25 ans, les métropoles bretonnes ont une population plus jeune que celle des autres formes d'intercommunalités de la région. Leur population est également plus diplômée : parmi les plus de 15 ans, quatre personnes sur dix sont diplômées de l'enseignement supérieur, contre moins de trois sur dix dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, parmi les actifs en emploi, la part des cadres est nettement plus élevée (27 %, contre 16 % dans l'ensemble des EPCI bretons).

Dans les métropoles bretonnes, 22 % des personnes vivent seules, alors qu'elles sont 18 % dans l'ensemble de la population de la région.

Une personne sur dix vit dans une famille monoparentale. Cette part est plus élevée que dans les autres EPCI bretons mais reste inférieure à celle observée au niveau national (12 %).

Les habitants des CC bretonnes vivent plus fréquemment dans une famille avec enfants (46 %) que ceux des métropoles (38 %). Les ouvriers y sont plus nombreux, représentant 12 % des actifs en emplois, contre 8 % dans les métropoles.

En Bretagne, près des deux tiers des habitants sont propriétaires de leur logement et 71 % des résidences principales sont des maisons, des proportions bien supérieures à celles observées en France de province (respectivement 60 % et 62 %). Les résidences principales y sont également plus spacieuses : 38 % d'entre elles ont une superficie de plus de 100 m² et 25 % comportent 6 pièces ou plus (contre respectivement 33 % et 17 % en France de province).

Cependant, les caractéristiques des résidences principales se différencient fortement selon la nature de l'EPCI. Ainsi, dans les métropoles bretonnes, moins de la moitié des habitants sont propriétaires. Les logements sont majoritairement des appartements (61 %), plus petits : seuls 25 % des logements mesurent plus de 100 m² et 17 % comportent 6 pièces ou plus. La part de logements anciens y est également plus faible, avec seulement 9 % d'habitations construites avant 1946, comparé à 16 % pour l'ensemble des EPCI bretons. Le gaz de ville ou de réseau chauffe près de la moitié des logements (49 %), le chauffage électrique 31 %, le chauffage urbain 10 % et le chauffage au fioul 6 %. Cette part de logements chauffés au fioul est plus élevée dans les CA (14 %) et encore davantage dans les CC (19 %).

Jean-Marc Lardoux, Anne Mével (Insee)

► Définitions

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les **métropoles** concernent des territoires de plus de 400 000 habitants. Les **communautés urbaines (CU)** sont constituées lors de leur création d'un ensemble de plus de 250 000 habitants. Les **communautés d'agglomération (CA)** doivent former, lors de leur création, un ensemble de plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes centres de plus de 15 000 habitants. Enfin, les **communautés de communes (CC)** désignent les autres EPCI ; elles regroupent plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Dans cette étude, est considéré comme **EPCI urbain ou à dominante urbaine** un EPCI dans lequel plus de 50 % de la population réside dans une commune urbaine au sens de la grille de densité de population. Dans le cas contraire, il est dit **EPCI rural ou à dominante rurale**. Un **EPCI rural périurbain** correspond à un EPCI dans lequel plus de 50 % de la population rurale réside dans une commune rurale périurbaine ; autrement, il s'agit d'un **EPCI rural autonome**.

► Pour en savoir plus

- **Brutel C. (Insee)**, « Des communautés de communes rurales aux métropoles urbaines : la grande diversité des EPCI à fiscalité propre en France », *Insee Focus* n° 286, janvier 2023.
- **Sebbane L. (DGCL)**, « Stabilité du nombre de communes et d'EPCI à fiscalité propre en 2021 et ralentissement de la baisse du nombre de syndicats », *Bulletin d'information statistique* n° 163, mars 2022.

Insee Bretagne :
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la
publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantis

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2427-9013

© Insee 2023
www.insee.fr

@InseeBretagne

